



## Une attractivité économique soutenue à l'ouest de la région, plus fragile à l'est

Dans les Pays de la Loire, l'attractivité économique se maintient grâce à la présence de la métropole nantaise, d'un tissu productif diversifié et d'une façade maritime prisée. La situation varie toutefois selon les zones d'emploi. Les plus grandes ont davantage une attractivité productive alors que les plus petites ont une attractivité résidentielle. Comparée aux 16 zones de même taille, Nantes est au 5<sup>e</sup> rang pour la création d'emplois productifs dépendant d'entreprises extérieures à la zone et progresse sur le tourisme. Angers et Le Mans continuent d'attirer de nouveaux emplois mais peu de nouveaux retraités et navetteurs. Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon captent des emplois productifs y compris qualifiés et attirent les retraités grâce à leur cadre de vie. Dans les plus petites zones, l'attractivité varie selon leur situation géographique (proximité de la mer, d'une grande ville, etc.), ou encore selon l'implantation d'un établissement ou l'ouverture d'une maison de retraite.

Olivier Aguer, Sylvie Paven, Insee

L'attractivité économique est au centre des stratégies de développement des territoires. Elle se concrétise par des choix d'investissements, d'accueil d'activités ou de population.

L'étude porte ici sur la capacité des territoires à attirer de nouvelles ressources et non sur leur capacité à retenir celles déjà présentes. Cette attractivité est appréciée à travers cinq indicateurs (*définitions et méthodologie*). Les flux productifs entrants sont mesurés par la part d'arrivées d'emplois productifs dépendant d'entreprises extérieures à la zone, et par celle d'arrivées de travailleurs qualifiés. Les flux de nature résidentielle s'apprécient à travers l'arrivée de nouveaux retraités ou d'actifs venant vivre dans la zone sans y travailler (navetteurs), et aussi par l'emploi touristique.

Cinq groupes permettent de comparer les zones d'emploi (*définitions et méthodologie, figure 5*) de la région aux autres zones françaises de taille semblable, en termes de nombre d'emplois. Dans les Pays de la Loire, les zones d'emploi ont une attractivité très contrastée (*figure 1*), qui dépend de leur situation géographique, de leur image mais également de leur taille.

### Une attractivité productive plus forte dans les métropoles

Nantes fait partie des zones d'emploi de 230 000 emplois et plus (groupe 1, 16 zones d'emploi). La plupart de ces zones possèdent une capitale régionale ayant un statut de métropole. En 2013, Nantes et ses homologues sont globalement plus attractives d'un point de vue productif que résidentiel comparées aux autres groupes. Avec un tissu productif varié, elles captent la moitié des emplois créés par des centres de décisions extérieurs sur une année. En lien avec la concentration des postes décisionnels et des activités à haute valeur ajoutée, deux tiers des arrivées de travailleurs qualifiés en 2013 se concentrent dans ces zones. En revanche, elles peinent à attirer de nouveaux retraités et navetteurs. Cependant, depuis 2008, le taux d'installation de nouveaux retraités se renforce et celui des emplois qualifiés se rétracte légèrement.

Angers et Le Mans appartiennent au groupe des zones d'emploi ayant de 125 000 à 230 000 emplois (groupe 2, 34 zones d'emploi). Dans ce groupe, trois quarts d'entre elles comprennent un chef-lieu de département ou d'ancienne région.

### 1 Une attractivité variée en lien avec les atouts des territoires

Positionnement en 2013 des zones d'emploi ligériennes par rapport à la moyenne nationale du groupe

Groupe	Zones d'emploi	Sphère productive	Sphère résidentielle
1	Nantes	+	=
	Angers	-	-
2	Le Mans	-	-
	Saint-Nazaire	+	+
3	La Roche-sur-Yon	+	+
	Laval	-	-
4	Cholet	=	=
	Alençon	-	-
5	Challans	-	+
	Saumur	-	-
	Les Herbiers	=	-
	Fontenay-le-Comte	-	+
	Mayenne	-	=
	Les Sables-d'Olonne	-	+
	Ancenis	-	+
	Segré	=	=
	La Flèche	-	+
	Sablé-sur-Sarthe	+	-
La Ferté-Bernard	-	-	
Châteaubriant	-	-	

Lecture : le signe + signifie que la zone d'emploi est au-dessus de la moyenne de son groupe, et inversement pour le signe -. Le signe = indique un positionnement proche de la moyenne du groupe.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), Enquête sur les liaisons financières (Lifi), Recensement de la population (RP) 2013.

Comme le groupe précédent, elles attirent les emplois productifs créés par des centres de décisions extérieurs (un quart). Par rapport à 2008, cette attractivité productive se dégrade un peu. À l'inverse, l'attractivité résidentielle repose davantage sur les retraités et reste stable pour les navetteurs.

La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Laval et Cholet font partie des zones d'emploi intermédiaires de 70 000 à 125 000 emplois (groupe 3, 48 zones d'emploi). Elles possèdent pour beaucoup des chefs-lieux de département moins peuplés que ceux du groupe 2. L'attractivité productive de ces zones est moindre que celle des deux groupes précédents, notamment en termes d'arrivées de salariés les plus qualifiés (figure 2). Comparé à 2008, seul le taux d'arrivées de nouveaux emplois s'accroît légèrement, les autres indicateurs sont plutôt stables. En revanche, ces zones d'emploi sont mieux positionnées en moyenne pour la sphère résidentielle comparativement aux groupes 1 et 2, mais le sont moins bien que les groupes 4 et 5.

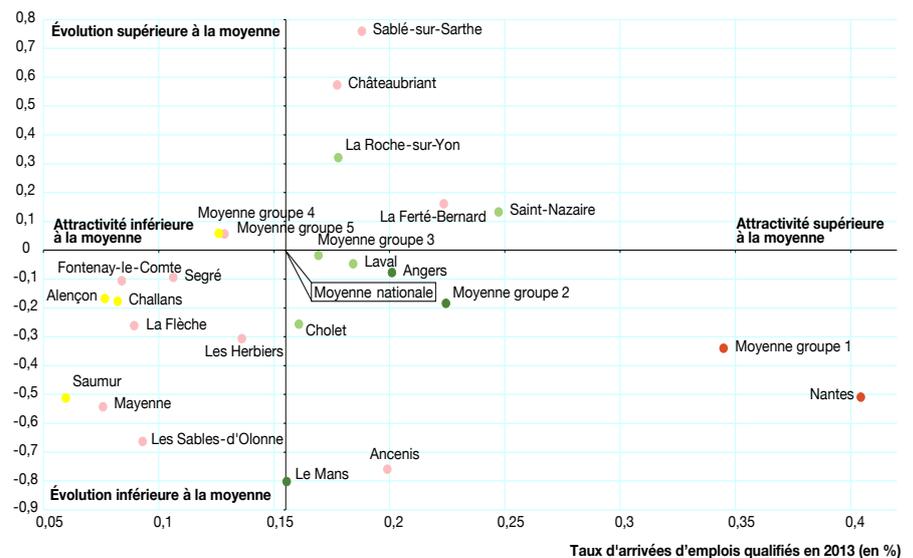
Les petites zones d'emploi ayant de 35 000 à 70 000 emplois (groupe 4, 69 zones d'emploi) sont pour quelques-unes chef-lieu de département, comme Alençon, ou abritent une petite ville, comme Challans et Saumur. Sur le plan productif, elles sont globalement peu attractives et se positionnent moins bien qu'en 2008. Dans les Pays de la Loire, d'un point de vue résidentiel, ce groupe capte 19 % des nouveaux retraités de la région, poids comparable aux autres groupes, alors que ces zones d'emploi ne concentrent que 9 % de la population.

Les autres petites zones d'emploi avec moins de 35 000 emplois (groupe 5, 154 zones d'emploi) sont les plus nombreuses et gravitent souvent à la périphérie des zones les plus grandes. Ancenis, La Ferté-Bernard ou Les Sables-d'Olonne sont par exemple dans cette catégorie. Elles se différencient sur le plan résidentiel avec une attractivité moyenne supérieure à celle des autres groupes. En revanche, elles sont les moins

## 2 Nantes : forte attractivité de travailleurs qualifiés

Taux d'arrivées d'actifs qualifiés et évolution entre 2008 et 2013 dans les zones d'emploi des Pays de la Loire, par rapport aux moyennes nationales des cinq groupes

Évolution du taux d'arrivées d'emplois qualifiés entre 2008 et 2013 (en point)



Lecture : l'intersection des axes situe la moyenne nationale. En abscisse, plus la zone d'emploi se situe à droite, plus son attractivité est forte. En ordonnée, plus la zone se situe en haut, plus son attractivité progresse entre 2008 et 2013 par rapport à la moyenne du groupe. Source : Insee, RP 2008 et 2013.

attractives sur le plan productif même si certaines se démarquent. L'attractivité reste plutôt stable par rapport à 2008 malgré de grandes disparités entre elles.

### Nantes attire toujours les travailleurs qualifiés, et plus de touristes

Comme la plupart des zones du groupe 1, Nantes figure parmi celles qui créent le plus d'emplois productifs dépendant d'entreprises extérieures à la zone. Avec un taux de création de 2,3 % en 2013, elle se situe au 5<sup>e</sup> rang sur les 16 zones du groupe, juste devant Bordeaux et Montpellier. À la différence de ces dernières qui progressent dans le classement par rapport à 2008, Nantes se maintient. Comparable à Rennes en 2008, elle la dépasse en 2013. En revanche, elle reste derrière les zones d'emploi de Toulouse, Lille et Lyon, en tête de ce groupe.

Comme les autres métropoles, Nantes concentre des activités à forte valeur ajoutée : en 2013, elle comptabilise 1 900 arrivées de travailleurs qualifiés comme à Bordeaux. Cela représente 0,4 % du total des emplois de Nantes, taux supérieur à celui de Bordeaux. Ces zones d'emploi sont celles qui attirent le plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Par exemple, Nantes est reconnue dans les technologies de pointe liées aux activités informatiques. Elle possède le label national « French Tech », qui identifie les territoires les plus favorables au développement des start-up.

A contrario, comme ses homologues, Nantes attire moins de nouveaux retraités et navetteurs que les autres zones, compte tenu de la tension sur le marché immobilier et du mode de vie urbain. En 2013, les taux moyens d'arrivées de retraités ou de navetteurs pour ce groupe sont les plus faibles des cinq groupes même s'ils progressent par rapport à 2008. Avec 2 100 nouveaux retraités en 2013, la zone de Nantes se situe au rang médian de son groupe, proche de Rennes. Son classement est un peu moins favorable qu'en 2008, contrairement aux zones littorales du Sud qui renforcent leur attractivité auprès des nouveaux retraités.

Si le littoral reste attractif pour les touristes, la zone d'emploi de Nantes progresse de cinq places depuis 2008, passant du 15<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> rang du groupe (figure 3). Nantes cherche à valoriser son image en créant une marque, comme avec « Le Voyage à Nantes » ou encore « Les Machines de l'île », ce qui peut expliquer en partie ce gain d'attractivité.

## 3 L'attractivité dans les principales zones d'emploi des Pays de la Loire se maintient globalement

Évolution des indicateurs des zones d'emploi par rapport à la moyenne nationale de leur groupe entre 2008 et 2013 (en point)

Groupe	Zones d'emploi	Emploi productif	Emploi qualifié	Retraités	Navetteurs	Emploi touristique
1	Nantes	↘	↘	↗	↘	↗
	Angers	↘	↗	↗	↗	↗
2	Le Mans	↗	↘	↘	↗	↗
	Saint-Nazaire	↘	↗	↘	↗	↘
3	La Roche-sur-Yon	↗	↗	↘	↘	↗
	Laval	↘	↗	↗	↗	↗
	Cholet	↘	↘	↗	↗	↘

- ↗ supérieure ou égale à 0,3
- ↘ de -0,3 à -0,1
- ↗ de 0,1 à 0,3
- ↘ de -1 à -0,3
- ↗ de -0,1 à 0,1
- ↘ inférieure ou égale à -1

Lecture : la zone d'emploi du Mans connaît une hausse du nombre d'emplois productifs dépendant d'entreprises extérieures à la zone supérieure à 0,3 point par rapport à l'évolution de son groupe.

Source : Insee, REE, Clap, Lifi, DADS, RP 2008 et 2013, Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) 2013.

## Angers perd des emplois productifs, Le Mans en gagne par rapport à 2008

Comme les autres zones d'emploi du groupe 2, Angers et Le Mans sont plus attractives sur le plan productif que résidentiel. Cependant, par rapport à 2008, leur attractivité productive moyenne se dégrade un peu comparée aux autres groupes. Angers et Le Mans enregistrent un taux de création d'emplois productifs dépendants d'entreprises extérieures respectivement de 1,7 % et 1,5 % en 2013, en dessous de la moyenne du groupe (1,8 %). Désormais au 23<sup>e</sup> rang sur 34, Le Mans gagne cinq places par rapport à 2008, tandis qu'Angers au 18<sup>e</sup> rang en perd sept.

En matière de création d'emplois productifs, Angers se rapproche tant en volume qu'en évolution de la zone d'emploi de Tours et Le Mans de celle de Clermont-Ferrand. Cependant Le Mans attire moins d'actifs qualifiés que Clermont-Ferrand. En cinq ans, la zone du Mans recule de la 13<sup>e</sup> à la 28<sup>e</sup> place tandis que Clermont-Ferrand se hisse au 4<sup>e</sup> rang. Ces zones industrielles spécialisées (automobile au Mans, pneumatiques à Clermont-Ferrand) sont très dépendantes du contexte économique. La zone d'Angers est au 19<sup>e</sup> rang en termes d'arrivées de travailleurs qualifiés en 2013. Tours est mieux classée. Elles enregistrent plutôt une certaine stabilité par rapport à 2008. Globalement, les zones de ce groupe restent peu attractives pour la sphère résidentielle, à l'exception de la région parisienne pour les navetteurs et du littoral méditerranéen pour les retraités. Angers et Le Mans n'y dérogent pas : au Mans le solde migratoire est nul et celui d'Angers très faible. Ces zones mettent l'accent sur le cadre de vie à taille humaine et un environnement préservé. Angers et Le Mans sont moins touristiques que la plupart des autres zones d'emploi du même groupe de l'Ouest de la France (Caen, Poitiers, Brest, etc.).

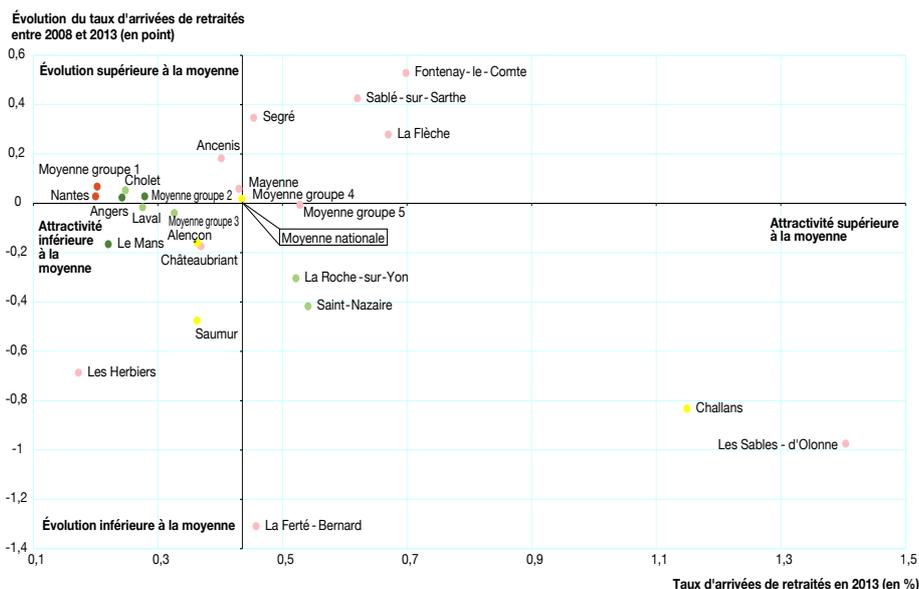
### Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon plus attractives que Cholet et Laval

Sur le plan résidentiel, les zones du groupe 3 sont globalement mieux positionnées que celles des groupes 1 et 2 et inversement sur le plan productif. Cependant, dans les Pays de la Loire, ces zones conservent un tissu industriel important (20 % des emplois).

La zone de Saint-Nazaire s'approche de la configuration de celle de Cherbourg-Octeville, avec un fort taux de création d'emplois productifs par des centres de décisions extérieurs, respectivement de 2,1 % et 2,4 %. La part des ouvriers est élevée car l'industrie y est très présente, la construction navale pour Saint-Nazaire et le nucléaire pour Cherbourg-Octeville. Le développement d'emplois tertiaires est également important. Toutes deux affichent un taux d'attractivité d'actifs qualifiés plutôt élevé, qui reste stable pour Saint-Nazaire (8<sup>e</sup> rang en 2013) par rapport à 2008. En revanche, la zone de Laval reste peu attractive en termes d'emplois productifs avec un taux

## 4 Des retraités davantage attirés par les zones d'emploi littorales ou périphériques

Taux d'arrivées de retraités et évolution entre 2008 et 2013 dans les zones d'emploi des Pays de la Loire, par rapport aux moyennes nationales des cinq groupes



Lecture : l'intersection des axes situe la moyenne nationale. En abscisse, plus la zone d'emploi se situe à droite, plus son attractivité est forte. En ordonnée, plus la zone se situe en haut, plus l'attractivité augmente entre 2008 et 2013.  
Source : Insee, RP 2008 et 2013.

de 1,0 % comme en 2008. Cholet est mieux placée, même si l'attractivité de travailleurs qualifiés diminue.

La zone de La Roche-sur-Yon gagne en attractivité productive par rapport à 2008 et se situe au-dessus de la moyenne de son groupe (2,0% contre 1,7% en 2013). En matière d'emplois qualifiés, la tendance est identique. Elle progresse également en termes d'attraits touristiques depuis 2008 avec notamment la valorisation de son image autour du « Vendée way of life ». Au 3<sup>e</sup> rang comme en 2008, Saint-Nazaire conserve ses atouts touristiques grâce aux stations balnéaires de La Baule et Pornichet. La proximité du littoral pour ces deux zones explique leur fort niveau d'attractivité résidentielle, notamment pour les retraités, un peu moins pour les navetteurs. Pour la zone de Saint-Nazaire, le prix de l'immobilier élevé comparativement au reste de la région favorise l'installation des navetteurs en périphérie.

Les zones de Cholet et Laval attirent peu de nouveaux retraités (figure 4) et peu de nouveaux ménages travaillant ailleurs. Leurs taux d'attractivité résidentielle sont plutôt bas et stables par rapport à 2008.

### Challans continue à séduire les retraités

La zone de Challans est attractive pour les nouveaux retraités. En tête du groupe 4 en 2013 comme en 2008, elle occupe la 6<sup>e</sup> place sur l'ensemble des zones d'emploi métropolitaines. Sur le plan touristique Challans est également bien positionnée, au 6<sup>e</sup> rang dans son groupe, soit une place de plus par rapport à 2008. Au sein de la vallée de la Loire, Saumur gagne en attractivité touristique, passant de la 26<sup>e</sup> place à la 19<sup>e</sup>.

En revanche, à Alençon, Challans et Saumur, les taux d'arrivées d'emplois productifs dépendant d'entreprises extérieures au territoire sont parmi les plus faibles du groupe en 2013. Ces zones sont sur des secteurs industriels plutôt en difficulté en lien avec le secteur agricole. Elles attirent peu de main-d'œuvre qualifiée et ont perdu de leur attractivité pour les emplois productifs par rapport à 2008.

### Les petites zones d'emploi plus sensibles aux aléas conjoncturels

Autour de Nantes, d'Angers et du Mans, un ensemble de petites zones d'emploi du groupe 5 constitue un espace « péri-métropolitain ». Ces petites zones sont très sensibles aux aléas conjoncturels.

Par exemple, Sablé-sur-Sarthe a bénéficié de l'ouverture de l'usine fromagère Bel en 2007 et La Ferté-Bernard d'un renforcement d'activité sur le site du groupe Socopa passant de 400 salariés à 1 300 en 2009. Depuis, ces zones n'ont pas connu de regain d'activité et ont perdu de leur attractivité productive.

Dans la plupart des territoires de ce groupe, la population augmente : plus de 1 % en moyenne annuelle pour Ancenis, Les Herbiers et Les Sables-d'Olonne. Le cadre de vie et le souhait d'accéder à la propriété conduisent des actifs y compris des cadres mais aussi des retraités à venir s'y installer. Ancenis enregistre un taux d'arrivées de nouveaux navetteurs de 1,2 % en 2013, soit au-dessus de la moyenne du groupe (0,8 %). Segré est aussi au-dessus de la moyenne. La plupart des autres zones de ce groupe attirent moins de navetteurs qu'en 2008 mais davantage de nouveaux retraités. Les fortes variations d'arrivées des retraités sont souvent liées à l'ouverture de maisons

de retraite ou de résidences pour seniors. La façade maritime reste prisée par les retraités, Les Sables-d'Olonne sont au 2<sup>e</sup> rang national en 2013 après Royan, comme en 2008. Dans l'arrière-pays vendéen, la zone de Fontenay-le-Comte gagne 24 places dans le classement. La

douceur du littoral ou la tranquillité du Marais poitevin semblent faire partie des éléments pris en compte dans le choix de migration des retraités.

Sur le plan productif, certaines petites zones d'emploi, comme Sablé-sur-Sarthe (32<sup>e</sup> sur

154) ou La Ferté-Bernard (19<sup>e</sup>) ont des taux d'arrivées d'actifs qualifiés comparables aux zones plus importantes et progressent dans le classement. ■

## Définitions et méthodologie

Les 321 **zones d'emploi** sont des espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent. Ce découpage définit des territoires pertinents pour les diagnostics économiques locaux.

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités. Tandis que **les activités et les emplois résidentiels** répondent aux besoins des populations présentes sur le territoire, **les activités productives**, produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Cinq indicateurs sont retenus pour évaluer le niveau d'attractivité des zones d'emploi en 2013. Les deux premiers relèvent de l'attractivité productive et les trois suivants de l'attractivité résidentielle. Ces indicateurs ne prennent en compte ni les flux sortants, ni le « stock » d'emplois, d'actifs ou de retraités de la zone d'emploi. Ils mesurent la capacité des territoires à attirer de nouvelles ressources et non leur capacité à retenir celles déjà présentes.

- Le **taux d'arrivées d'emplois** représente le nombre moyen de créations et de transferts d'emploi dans les établissements de la zone d'emploi, décidés par des employeurs extérieurs, rapporté à l'emploi moyen dans la zone. Le champ est celui des activités productives.

- Le **taux d'arrivées d'actifs qualifiés** rapporte le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés au lieu de travail du secteur privé, sur une période d'un an, au nombre total d'emplois de la zone d'emploi.

- Le **taux d'arrivées de retraités** est calculé en rapportant le nombre de retraités venus habiter dans la zone d'emploi sur une période d'un an à la population totale.

- Le **taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors** (navetteurs) rapporte le nombre d'actifs venus habiter dans la zone d'emploi sur une période d'un an, et qui travaillent ailleurs, à la population totale.

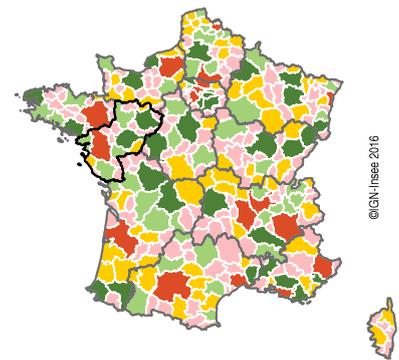
- La **part d'emplois touristiques** estime la proportion d'emplois salariés et non salariés liés à la présence de touristes dans la zone.

La méthode de calcul pour les quatre premiers indicateurs est détaillée dans l'Insee Première n° 1622.

Pour chacun de ces cinq indicateurs, l'évolution de l'attractivité entre 2008 (2007 pour le tourisme) et 2013 est mesurée de façon relative, les niveaux ne pouvant être comparés directement du fait de changements méthodologiques. L'analyse s'appuie donc sur l'évolution du positionnement relatif des zones d'emploi, à partir des valeurs standardisées prises par les indicateurs.

Pour comparer l'attractivité des zones d'emploi françaises entre elles, cinq groupes sont établis en fonction de leur nombre d'emplois (figure 5).

### 5 Répartition des zones d'emploi selon leur nombre d'emplois



Source : RP 2013.

Insee Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :  
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :  
Myriam Boursier

Bureau de presse :  
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689  
© INSEE Pays de la Loire  
Novembre 2016

## Pour en savoir plus :

- Sourd C., *Arrivées d'emplois et de résidents - Un enjeu pour les territoires*, Insee Première n° 1622, novembre 2016.
- Kerdommarc L. et Martineau D., *Une mosaïque de zones d'emploi plutôt attractives dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, Étude, n° 132, avril 2014.
- Sourd C., *L'attractivité économique des territoires – Attirer des emplois, mais pas seulement*, Insee Première n° 1416, octobre 2012.

